

N°28 : RÉEQUIPEMENT DE LA SALLE MULTIMÉDIA « LE PITON DES NEIGES »

L'An deux mille seize, le mercredi six avril à dix sept heures trente cinq, le Conseil municipal de la Commune de CILAOS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation, sous la présidence de *Monsieur Paul Franco TECHER, Maire.*

Nombre de membres
en exercice : 29

Nombre de membres
présents : 21

Nombre de
procuration : 1

ÉTAIENT PRÉSENTS : TECHER Paul Franco - DIJOUX Gérard - DRULA ép. NAZE Isabelle Marie Ange - PAYET Paul Jeannick - DE BOISVILLIERS ép. BARET Emilie - TURPIN Charles André Harry - PICARD ép. GRONDIN Marie Claudette - FIGUIN Frédéric - BOYER Claude Daniel - CASSEINDRE Philippe Lucien - TURPIN ép. MAILLOT Lucine - DIJOUX Joseph Daniel - TECHER ép. MONTRouGE Lysiane - GENLINSO François Richard - DOULOUMA ép. LEBON Marie Dominique - IDMOND Janet Pascal - YEBO Georges Yannis - GASTRIN Vincent Patrice - MAILLOT ép. PAYET Florence - PAYET Guignolette - TECHER Jacques Charles

Que les convocations
ont été envoyées le 31
mars 2016

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : MONTHUREUX ép. GONTHIER Aurélie Eliane Josiane représentée par MAILLOT ép. PAYET Florence

ÉTAIENT ABSENTS : GONTHIER Henriette Thérèse Jocelyne - GRONDIN Marie Laurence - SANASSY ép. DIJOUX Marie Lydia - FERRERE Olivier - IDMONT Gérard René Paul - GRONDIN Guito Paul - POUDROUX ép. PAYET Marie Nadège

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DE BOISVILLIERS ép. BARET Emilie

N°28 : RÉEQUIPEMENT DE LA SALLE MULTIMÉDIA « LE PITON DES NEIGES »

➤ *Dossier suivi par le Service Affaires générales*

Le maire rappelle à l'assemblée que le programme de revitalisation de Centre Bourg, pour les actions 2016, a été validé par l'Etat et les partenaires publiques en novembre 2015.

Le premier axe stratégique du projet de revitalisation de bourg a vocation de « mettre en scène l'authenticité de Cilaos ». Le projet de modernisation de la salle multimédia « Le Piton des Neiges » est l'une des actions prioritaires de cet axe.

Cette salle a été créée en 1958. Elle a connu une première réhabilitation en 2005 pour devenir en 2008 la salle multimédia que nous connaissons aujourd'hui. Cependant, la technologie numérique ayant évolué les équipements cinématographiques sont devenus, en 2013, obsolètes ne permettant plus la diffusion de film de dernière génération. La modernisation de la salle multi média représente un enjeu de taille pour la commune en termes de qualité de vie locale et d'attractivité du territoire.

Le financement du projet de rééquipement de la salle multimédia consiste à :

- équiper la salle d'un projecteur numérique et son serveur,
- mise en place d'une billetterie.

Le coût des travaux prévisionnel s'élève à 130 200,00 € TTC.

Dans le cadre du programme de soutien à l'investissement local 2016, l'Etat consacre des aides financières dédiées au soutien à des projets en faveur de la revitalisation des bourgs centres. Une ligne budgétaire spécifique est réservée à « *la réalisation de projet global de développement du territoire* » dont les équipements culturels. La Commune sollicite une subvention dans le cadre de ce programme à hauteur de 80 %.

Conformément à la délibération communautaire N° 141103-22 du 3 novembre 2014 attestant de la participation financière de la CIVIS aux actions de l'AMI hors habitat, la Commune effectuera l'appel de fonds pour cofinancer cette opération (17 % du coût total).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Coût total des travaux TTC :	130 200,00 €
- Coût total des travaux HT :	120 000,00 €
- Subvention Etat, fonds d'investissement local (80% HT)	96 000,00 €
- Cofinancement Civis + Commune	34 200,00 €

Il est proposé à l'assemblée :

- ↳ **d'approuver** l'opération ci-dessus,
- ↳ **d'autoriser** le Maire à faire appel au soutien à l'investissement public local 2016,
- ↳ **d'autoriser** le Maire à effectuer l'appel de fonds auprès de la CIVIS dans le cadre de l'AMI,
- ↳ **d'autoriser** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

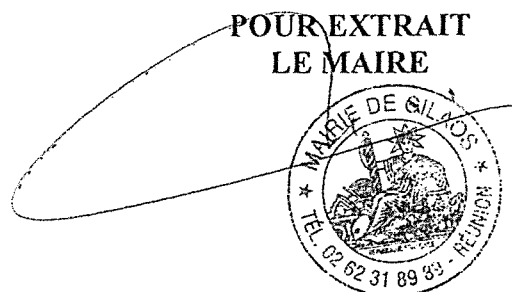
Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ↳ approuve l'opération ci-dessus,
- ↳ autorise le Maire à faire appel au soutien à l'investissement public local 2016,
- ↳ autorise le Maire à effectuer l'appel de fonds auprès de la CIVIS dans le cadre de l'AMI,
- ↳ autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

➤ Abstention de **TECHER** Jacques.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre pour approbation.



Identifiant unique : 974-219740248-20160406-06042016_23-DE

Numéro d'acte : 1862890

La présente délibération est certifiée exécutoire,

Etant transmise en sous-préfecture le 8 avril 2016

Affiché le 11 avril 2016

RÉEQUIPEMENT DE LA SALLE MULTIMÉDIA LE PITON DES NEIGES

DÉPENSES SUBVENTIONNABLES		RECETTES		
Équipements		Origines	% sur le coût prévisionnel	Montant attribué (en €)
	118 500,00 €			
Matériels cinématographiques	98 500,00 €	1- AIDES PUBLIQUES SOLLICITÉES		
Billetterie	20 000,00 €			
		Etat - FIL	80	96 000,00 €
Travaux	1 500,00 €			
Installations/ mise en service et formation	1 500,00 €			
		Total AIDES PUBLIQUES		96 000,00
		2-AUTOFINANCEMENT		
		Co Financement AMI CIVIS/ Commune	20+TVA	34 200,00 €
		Total AUTOFINANCEMENT		34 200,00 €
Total HT DEPENSES SUBVENTIONNABLES	120 000,00 €	TOTAL (1+2) HT+TVA		130 200,00 €
TVA 8,5%	10 200,00 €			